

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de Cerelles se réunira

JEUDI 22 FEVRIER 2024 à 18h30 à la Mairie



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024
2. Demande renouvellement dérogation des rythmes scolaires
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtine Racan
4. Prolongation CDD Accroissement temporaire d'activité – Adjoint Technique
5. Amendes de police 2024
6. FDADDT 2024
7. ALSH 2024 : création emploi non permanent (Directrice)
8. Informations du Maire

Le Maire,

Guy POULLE

